

Procès-verbal de séance

Conseil municipal du 15 juin 2023

L'an 2023 et le 15 juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DU CONSEIL sous la présidence de HANQUIEZ Karelle, Maire.

Présents : AUDOUX Virginie, DEMAILLET Sandrine, CARCEL Isabelle, HANQUIEZ Karelle, THIBAUT Xavier, PERRIN Philippe, DEMAILLET Frédéric, KIPPERT Bertrand,

Absents excusés : DESBRUERES Catherine donne pouvoir à DEMAILLET Sandrine

Absents : Jérôme FERRIEN, DENEUVE Damien

Procurations : 1

Invités : Néant

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 8

Date de la convocation : 12/06/2023

Date d'affichage : 12/06/2023

A été nommé(e) secrétaire : AUDOUX Virginie

I- DETR

Le montant maximum d'une DETR est de 50 % du montant total de la dépense. En fonction du projet de la commune, les services de l'état ont la latitude d'accepter en allant de 20 % à 50 % au maximum. Il nous a été accordé le maximum, soit 50 % du montant global. Nous sommes en attente de la réponse pour la dotation départementale, nous aurons une réponse à priori en fin d'année.

II- Consultation des documents en mairie – Incivilités nécessitant un arrêté

Dorénavant, les documents seront consultables sur rendez-vous et sur place. Il conviendra d'envoyer une demande par écrit avec la liste des pièces à consulter (mail ou courrier). Le rendez-vous sera fixé un mois au minimum après, et se fera en présence de la secrétaire de mairie. La mairie ne pourra fournir de photocopies des documents. POUR à l'unanimité.

III- Sortie des communes de Laverdines et Saligny-le-Vif du SMAEP

Suite à la création de la commune nouvelle de Baugy regroupant les communes de Saligny-le-Vif et Laverdines, ces 2 dernières doivent "sortir" du SMAEP, leur adhésion sera effective via Baugy.
POUR à l'unanimité

IV- Motion

Proposition parvenue trop tardivement.

V- Assistant prévention

Conseil de gestion VU

VI- RGPD

Mise en conformité obligatoire. Pour le financement de la mise en place du registre obligatoire concernant la protection des données personnelles (RGPD).

Le coût est estimé (devis) à 1 700 € pour la mise en place puis 270 € par an pour sa mise à jour.
POUR à l'unanimité

VII- Hydrants

Mise en conformité obligatoire. Il est décidé de procéder à un audit précis des installations actuelles avant d'ajuster les besoins et d'être au plus juste financièrement. Demande sera réalisée auprès de Veolia.

VIII- Normalisation des adresses

Deux habitations seront ajoutées à la liste des adresses normalisées. Une construction située Route des Croisées, portera le n°22. Une maison située au lieudit actuel " Chemin rural du boy aux Hattelières" portera le n°1 de la rue du même nom.

VIII- Mâts solaires

La commission se réunira prochainement pour valider les points d'installation des mâts.

IX- Divers

- Cimetière : le désherbage mécanique est particulièrement compliqué cette année, la réglementation nous interdisant l'utilisation de produits phytosanitaires. Plusieurs solutions à l'étude (végétalisation, partie en bitume ou en béton,...). Pour cette saison, nous utiliserons des produits phytosanitaires bio autorisés.

- Projet de parc éolien sur la commune: la mairie a reçu un porteur de projet l'an passé. Ces demandes ont déjà été formulées sur la commune depuis une dizaine d'années. Il a été rappelé à l'entreprise que le projet n'est pas compatible avec les contraintes liées aux sites de La Grand Cour, l'Abbaye de Fontmorigny et la base d'Avord...

- Dorénavant, Madame CARCEL s'occupera du suivi des heures de la secrétaire de Mairie grâce à la mise en place d'un tableau numérique, afin de suivre les congés notamment.
- Projet de remise en état du lavoir et de remise en route des pompes.
- Voisines : organisation des voisines le week-end des Journées du Patrimoine (15/16 septembre 2023)
- Spectacle organisé par le Collège Julien Dumas à la salle des fêtes de Nérondes 9 juin 2023 : Chorale (près de 50 élèves participant) + Choré de Hip Hop présentée par les élèves de 5ème sur le thème du harcèlement scolaire.
- Création de l'office du tourisme du secteur du Pays Loire Val d'Aubois : Sous forme d'EPIC avec recrutement d'une direction en cours. Déjà en ligne le site www.loireenberry.fr pour consulter l'actualité touristique (activités, hébergements, évènements, ...) sur le périmètre des 49 communes/4 CDC qui composent le Pays. Siège établi au CIAP La Tuilerie à La Guerche s/ L'Aubois (visites, documentation...).

La séance est levée à 21h57.

Le Maire
Karelle HANGUILÉ



La secrétaire de séance,
AUDOUX Virginie

Liste des délibérations
Conseil municipal du 15/06/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	9

L'an deux mille vingt-trois, le quinze juin à 19 :00, le Conseil Municipal de la Commune de ST HILAIRE DE GONDILLY s'est réuni à la SALLE DU CONSEIL, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame HANQUIEZ Karelle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/06/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/06/2023.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture
Le : 26/06/2023
Et
Publication ou notification du :
26/06/2023

Présents :

Mme AUDOUX Virginie
Mme CARCEL Isabelle
Mme DEMAILLET Sandrine
Mme HANQUIEZ Karelle
M DEMAILLET Frédéric
M PERRIN Philippe
M KIPPERT Bertrand
M THIBAUT Xavier

Absents excusés : Mme DESBRUERES Catherine donne pouvoir à Mme DEMAILLET Sandrine, M DENEUVE Damien

Absents : M FERRIEN Jérôme

A été nommé(e) secrétaire : Mme AUDOUX Virginie

Référence délibération	Objet	Statut
2023-010	Modalités de consultation des documents administratifs	Adopté
2023-011	Retrait des communes du SMAEP	Adopté
2023-012	Mise en conformité au titre de la RGPD	Adopté
2023-013	Attribution de voies et de numéros	Adopté

Pour copie conforme :

En mairie, le 26/06/2023

Le Maire

Karelle HANQUIEZ



Le secrétaire de séance,
Mme AUDOUX Virginie